

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

15/12/2023

Date d'affichage :

15/12/2023

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	1

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20231220-092_2_2023-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°092/2023 : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CAMIONS A PIZZA

Le Maire explique qu'il a été destinataire de plusieurs demandes d'occupation du domaine public pour l'installation de camion à pizza et propose au conseil municipal d'établir un tarif afin de fixer le montant des redevances proportionnellement au nombre de soir d'occupation par semaine.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- **D'ETABLIR** le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation d'un camion à pizza à 320€ l'année, pour un soir par semaine.
- **DE DIRE** que, le cas échéant, ce tarif est multiplié par le nombre de soirs d'occupation hebdomadaire
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 DEC. 2023

